

SOCCER

Des informations supplémentaires sont affichées sur la page de soccer du site Web de SSNÉ.

Soccer	Date de début	4 septembre
	Premier match	6 septembre
	Date de déclaration	13 septembre
	Fin des tournois régionaux (D1-3)	19 octobre
	Championnat junior filles et garçons	27/28 octobre
	Région hôte du tournoi junior	(garçons - Highland) (filles - Capital)
	Épreuves de qualification (D1-3)	26 octobre
	Championnats provinciaux Div. 1-3	1/2 novembre
	Région hôte Division 1	(garçons - Highland) (filles - Western)
	Région hôte Division 2	(garçons - Capital) (filles - Northumberland)
	Région hôte Division 3	(garçons - Western) (filles - Northumberland)

Limite des matchs de soccer	18 matchs
-----------------------------	-----------

Exigences pour l'entraînement	Making Headway/ Safe Sport
-------------------------------	----------------------------

Les compétitions de soccer approuvées par SSNÉ respecteront les règles et les règlements définis par Soccer Nova Scotia (www.soccerns.ns.ca) en plus des règles spécifiques de SSNÉ qui suivent :

25.1 **Allocation des divisions**

Tel que déterminé annuellement par la règle 3

25.2 **Admissibilité des élèves**

Tous les élèves athlètes admissibles conformément à la règle 2 (Admissibilité des élèves)

25.3 **Représentation régionale**

25.3.1 Les équipes qui qualifient pour les tournois régionaux seront déterminées par le nombre de déclarations.

25.3.2 Tous les champions régionaux participeront au processus de qualification. Chaque champion régional accueillera un match de qualification, sauf s'il n'y a qu'une seule école dans la région; dans ce cas, l'école pourrait être appelée à se déplacer.

25.3.3 L'équipe ayant terminé en deuxième position dans chaque région participera au processus de match d'ouverture du premier tour.

Dans une région comptant seulement deux équipes, l'équipe classée deuxième jouera un match préliminaire contre l'équipe classée troisième de la région ayant le plus grand nombre d'inscriptions, afin de se qualifier pour affronter un champion régional.

Si une région n'a aucune équipe dans une division, les places seront comblées en fonction de la représentation régionale.

Si aucun terrain ou horaire ne peut être confirmé ou convenu, le match du premier tour se jouera sur le terrain désigné du champion régional.

25.4 **Format provincial (sauf si modifié conformément à la règle 5.5.2)**

25.4.1 Le format provincial sera un tournoi de quatre équipes avec deux demi-finales, un match pour l'or et un match pour le bronze.

25.4.2 L'hôte provincial sera déterminé comme suit :

- Le champion régional de la région hôte désignée sera hôte du championnat.
- Si le champion régional de la région hôte est éliminé lors de l'épreuve de qualification, l'équipe restante de la région hôte ayant le rang supérieur sera hôte du championnat.
- S'il ne reste aucune équipe de la région hôte désignée après l'épreuve de qualification :
 - o La région avec le plus grand nombre d'inscriptions sera hôte du championnat.
 - L'école ayant le rang supérieur dans la région sera hôte.

- Si l'école ayant le rang supérieur n'est pas en mesure d'être hôte du championnat, le rôle passera à la prochaine école de la région ayant le rang supérieur qui est en mesure d'être hôte.
- o Si deux régions ont chacune deux écoles participantes après l'épreuve de qualification, la région qui n'était pas la dernière à le faire sera hôte du championnat.
 - L'équipe qui a le rang supérieur et qui est en mesure de le faire sera hôte du championnat.

25.5 **Prix**

- La bannière du championnat sera décernée à l'école gagnante.
- Des médailles d'or de SSNE (22) seront décernées aux membres de l'équipe de première place et à leur entraîneur.
- Des médailles d'argent de SSNE (22) seront décernées aux membres de l'équipe en deuxième place et à leur entraîneur.
- Des médailles de bronze de SSNE (22) seront décernées aux membres de l'équipe de troisième place et à leur entraîneur.

25.6 **Règles générales du jeu** — Règles de FIFA

25.7 **Règles particulières à SSNE**

25.7.1 **Épreuves de qualification**

Les écoles qui participent à la compétition le premier jour peuvent demander de jouer le match à un site accepté par les deux équipes. Cela est sujet à l'approbation du directeur général de SSNE ou du directeur général du CRE ou conseil scolaire.

25.7.2 **Nombre maximum de joueurs** — 20

25.7.3 **Infractions cartonnées**

Les cartons d'une compétition ne seront pas transférés à une autre compétition. C'est-à-dire que les cartons jaunes et rouges cumulatifs ne seront pas transférés d'une ligue à un CRE ou conseil scolaire, aux régionales ou au championnat de SSNE. Les suspensions résultant du système de cartons seront transférées d'une ligue à un CRE ou conseil scolaire, aux régionales ou au championnat de SSNE.

25.7.4 **Jeu décisif**

- a) Deux périodes de prolongement égales ne dépassant pas 15 minutes chacune.
- b) Les tirs de pénalité seront pris conformément à la procédure établie dans les Lois du jeu et dans le Guide universel pour les arbitres (FIFA).

Exigences pour les installations lors de championnats provinciaux

Minimum d'un terrain de soccer réglementaire

PROTOCOLES DE SÉCURITÉ

Équipement

- Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible.
- Un dispositif de communication qui fonctionne (p. ex., téléphone cellulaire) doit être accessible.
- Assurez-vous que tout l'équipement peut être utilisé en toute sécurité.
- Il faut porter des protège-tibias.
- La taille et le poids des ballons de soccer doivent convenir à l'âge et au niveau d'habileté des participants.

Vêtements et chaussures

- Les athlètes doivent porter des vêtements et des chaussures convenables.
- Crampons moulés seulement. Pas de crampons en métal ou en matière composée.
- Les bijoux portés pendant les pratiques et les compétitions doivent respecter les règles de Soccer Nova Scotia.

Installations

- Les surfaces de jeu et leurs environs doivent être exempts d'obstacles (p. ex., tables, chaises) et offrir une adhérence suffisante.
- Assurez-vous que toutes les installations peuvent être utilisées en toute sécurité.
- Les trous, les dangers (ex. verre, roches, têtes d'arrosoirs, bouches d'égout) et les surfaces très irrégulières doivent être signalés aux entraîneurs et aux organisateurs et portés à l'attention des athlètes et des officiels. On doit aviser le directeur d'école si la condition du terrain n'est pas sécuritaire.

- Les surfaces de jeu en plein air doivent être exemptes de débris et d'obstacles et situées loin des zones de circulation.
- L'enseignant ou l'entraîneur doit inspecter les installations avant de s'en servir pour l'activité.

Considérations relatives au milieu

Avant de laisser les athlètes participer à des activités en plein air, les entraîneurs doivent prendre en considération les points suivants :

- conditions environnementales (température, météo, qualité de l'air, humidité, indice UV, insectes)
- accessibilité à des liquides de remplacement appropriés (bouteilles d'eau personnelles, fontaines) et hydratation des athlètes avant, pendant et après l'activité physique
- entraînement antécédent et condition physique
- durée et intensité de l'activité physique

Les athlètes doivent être informés des façons de se protéger contre les conditions environnementales (ex. chapeaux, écran solaire, lunettes de soleil, bouteilles d'eau personnelles, insectifuge, vêtements appropriés).

Surveillance

Une surveillance sur place est requise.